

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

PASSAGE À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE D'ALAKSEN

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités.

2. Définition du besoin

Établie en 1976, la réserve nationale de faune (RNF) d'Alaska protège d'importants habitats de migration et d'hivernage pour la sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux. Située dans le delta de 67 000 hectares (Ward et coll., 1992) du fleuve Fraser, dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique, la RNF est un élément essentiel d'un lien vital dans un réseau d'habitats d'importance de la côte du Pacifique qui s'étend de la Sibérie jusqu'à l'Amérique du Sud. Aucun autre site au Canada ne supporte une telle diversité et une telle quantité d'oiseaux en hiver (au moins un demi-million), et il n'existe aucun site comparable le long de la côte du Pacifique entre la Californie et l'Alaska (Butler and Campbell 1987).

La RNF fournit un site d'hivernage à de nombreux oiseaux, en particulier à la sauvagine, et constitue un important site d'alimentation hivernale pour la Bernache du Canada, l'Oie des neiges, le Canard colvert, le Canard pilet, la Sarcelle d'hiver et le Canard d'Amérique. La gestion de la RNF s'est généralement concentrée sur ces espèces.

Les terres agricoles fournissent une grande partie de l'habitat faunique que l'on retrouve aujourd'hui dans le delta du fleuve Fraser, y compris dans la RNF. Les champs cultivés comptent pour environ 140 hectares (plus de 40 %) de la superficie totale de la RNF, et l'agriculture est le principal outil de gestion qui y est utilisé. L'agriculture dans la RNF procure des ressources alimentaires de qualité pour la sauvagine en hivernage ou en migration, notamment pour les dizaines de milliers de Petites oies des neiges (*Chen caerulescens*) qui arrivent chaque mois d'octobre. Par le passé, au cours de la migration et de l'hivernage, ces oiseaux et d'autres espèces de sauvagine fréquentaient les différents habitats qu'offrent les vasières, les estrans, les marais et les champs inondés de façon saisonnière. Les sols cultivés remplissent désormais une fonction écologique semblable à celle des prairies humides inondées de façon saisonnière. À l'heure actuelle, les activités agricoles sont permises en vertu de conditions précises énoncées dans des ententes particulières conclues entre chaque agriculteur et le Service canadien de la faune.

La RNF d'Alaska est actuellement exploitée conformément à des pratiques agricoles commerciales conventionnelles, ce qui comprend l'utilisation de pesticides hautement toxiques (pour les mammifères, les oiseaux et les espèces aquatiques), à large spectre et persistants. Des protocoles relatifs aux pesticides ont été mis en place pour atténuer les risques d'exposition du personnel et des visiteurs sur le site. Toutefois, avec le temps, un certain nombre de questions sont ressorties et exigent maintenant une réévaluation de l'utilisation des pratiques agricoles conventionnelles.

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) doit respecter ses obligations nationales en vertu de la législation fédérale actuelle, y compris la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et les règlements s'y rattachant. ECCC doit aussi respecter ses engagements pris à l'égard de diverses politiques et ententes internationales, y compris la Politique fédérale sur la conservation des terres humides, qui tient le Canada responsable de protéger l'habitat de la sauvagine contre les répercussions découlant de l'utilisation des terres ou de l'eau et de changements de la qualité de l'environnement dans les aires protégées par le fédéral.

Le Service canadien de la faune (SCF) d'ECCC a retenu les services de l'Université polytechnique Kwantlen pour qu'elle étudie les pratiques agricoles de remplacement qui soutiennent et améliorent l'habitat faunique dans la RNF d'Alaska, qu'elle se penche sur l'amélioration de la fonction générale des activités agricoles dans

la RNF, et qu'elle produise un rapport connexe. Cette recherche et le rapport qui en a découlé ont été exécutés avec succès en 2018-2019.

Nous demandons maintenant à l'entrepreneur, l'Université polytechnique Kwantlen (UPK), de se charger d'une tâche complexe et multidimensionnelle de transition de la RNF d'Alaksen d'un modèle d'agriculture conventionnelle à un modèle d'agriculture biologique, tout en maintenant les valeurs de conservation de la RNF.

3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- a. Expérience: 5 ans d'expérience récente dans la recherche / essais sur les variétés de cultures et les rotations ainsi que sur les systèmes de sol.
- b. Expérience: 5 ans d'expérience récente dans la recherche sur la gestion de la nutrition des cultures.
- c. Expérience: 5 ans d'expérience récente dans la recherche sur la conservation des sols et la gestion de la santé.
- d. Expérience: 5 ans d'expérience récente dans la recherche sur la gestion des clôtures (haies) naturelles.
- e. Connaissance et compréhension des systèmes agricoles biologiques et conventionnels, en particulier de la transition entre les deux.
- f. Connaissance et compréhension du potentiel économique et commercial des cultures en Colombie-Britannique.
- g. Connaissance et compréhension des systèmes de lutte antiparasitaire en Colombie-Britannique
- h. Connaissance et compréhension des systèmes agricoles locaux et de leur importance dans le Grand delta du Fraser

4. Applicabilité des accords sur le commerce à l'approvisionnement

Le présent approvisionnement n'est assujéti à aucun accord sur le commerce.

5. Contrat réservé dans le cadre de la Stratégie d'acquisitions auprès des entreprises autochtones

Ce contrat n'est pas réservé aux fournisseurs autochtones conformément à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement.

6. Entente(s) sur les revendications territoriales globales

Le présent approvisionnement n'est pas assujéti à une entente sur les revendications territoriales globales.

7. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Selon nos connaissances au sujet de l'industrie, aucun autre fournisseur ne possède l'expertise et les ressources nécessaires pour effectuer les travaux. L'affichage du PAC aidera à déterminer s'il existe d'autres fournisseurs.

Le fournisseur suggéré connaît bien la région, possède d'excellentes connaissances de base à son égard et au sujet des défis auxquels elle est confrontée, et est le mieux adapté à cette recherche.

8. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au Règlement sur les marchés est invoquée pour l'achat en vertu du paragraphe 6 (d) – « Le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

9. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Sans objet.

10. Droits de propriété intellectuelle

Le Canada entend conserver tout titre de propriété intellectuelle d'aval découlant de l'exécution du contrat proposé étant donné que le but premier du contrat consiste à obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public.

Les données sur la chimie de l'eau recueillies dans le cadre de ce contrat seront mises à la disposition du fournisseur, de la Couronne et du public (par l'intermédiaire de sites de données ouvertes).

11. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est pour une période s'échelonnant de son attribution au *31 mars 2020*.

12. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur du contrat est estimée à 60 000 \$.

13. Nom et adresse du fournisseur prédéterminé

Université polytechnique Kwantlen
Institut d'horticulture durable
12666, 72^e avenue
Surrey (C.-B.) V3W 2M8

14. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui se considèrent comme entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis.

15. Date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités

Pour être acceptés, les énoncés de capacités doivent être reçus au plus tard le **21 août 2019 à 14 h, HNP**.

16. Demandes de renseignements et énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et énoncés de capacités doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Angelina Garcia
Autorité contractante
Environnement et Changement climatique Canada
401, rue Burrard, bureau 201
Vancouver (C.-B.) V6C 3S5
Téléphone : 604-664-9114
Télec. : 604-713-9867
Courriel : Angelina.Garcia@canada.ca